

**LISTE DES DELIBERATIONS ET DES
DECISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 JANVIER 2026**

Numéro	Date de l'examen	Objet	Décision
2025-44	26/01/2026	RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – Parcelle A 1105	Décision du Maire
2025-45	26/01/2026	RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – Parcelle A 1473	Décision du Maire
2026-1	26/01/2026	RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – Parcelles AB 86, 174 et 175	Décision du Maire
2026-2	26/01/2026	RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – Parcelle A 2638	Décision du Maire
1	26/01/2026	Autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement	Approuvée
2	26/01/2026	Cimetière – Actualisation des tarifs	Approuvée
3	26/01/2026	Cour école de Concourès – Plan prévisionnel de financement	Approuvée
4	26/01/2026	Réfection de la toiture du gymnase – Plan prévisionnel de financement	Approuvée
5	26/01/2026	EPA – Subvention de fonctionnement pour 2026	Approuvée
6	26/01/2026	Cession délaissés routier – rue du Cros	Approuvée
7	26/01/2026	Quartier de la Menuiserie – Ajout de numéros	Approuvée
8	26/01/2026	Rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination de déchets	Approuvée

COMMUNE DE SEBAZAC-CONCOURS

Conseil municipal du 26 janvier 2026



Département de l'Aveyron
République française
Arrondissement de Rodez / Canton Rodez Nord
2 rue du Salès – 12740 SEBAZAC-CONCOURS
Tel. 05 65 74 90 42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil	
En exercice : 23	
Présents : 18	
Conseillers ayant donné procuration : 2	
Conseillers excusés : 2	
Conseillers absents : 1	
Votes pour : 20	
Vote contre : 0	
Abstention : 0	

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six janvier à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sébazac-Concourès, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Mme CAYLA Florence, Maire.

Conseillers présents : 18

ARNAL Fabienne, ARNAL Michel, AYGALENC Elisabeth, BANYIK Franck, BERTRAND Brice, BOUCHET Didier, CAYLA Florence, CHARIOT Pascale, FORESTIER Régis, JARRIGE Françoise, MAZARS Marie-Hélène, MAZARS Patrick, NAYRAC Bernard, PONS Franck, POURCEL Marie-Lou, RESSEGUIER Nathalie, RIVIERES Patrice, VILLEFRANQUE Nathalie.
Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers ayant donné procuration : 2

BLANQUET Carole à RESSEGUIER Nathalie
COSTECALDE Jérôme à ARNAL Michel

Conseillers excusés : 2

FLAMMARION Chantal, SIGUIER Agnès.

Conseiller absent : 1

PICASSO Alain

Secrétaire de séance :

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur BERTRAND Brice a été désigné secrétaire de séance.

1 / AUTORISATION POUR ENGAGER, LIQUIDER, MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2026

RAPPORTEUR : Monsieur FORESTIER Régis

Dans l'attente du vote du budget primitif 2026, il est proposé, conformément au référentiel budgétaire et comptable M57, l'ouverture anticipée de crédits d'investissement détaillée par chapitre, sur le budget principal et les budgets annexes.

Vu l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que, lorsque le budget de la collectivité n'est pas voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité peut mettre en recouvrement les recettes, engager,

liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;

De plus, le référentiel budgétaire et comptable M57 prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement (hors autorisations de programme), dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption.

Par ailleurs, pour les dépenses à caractère pluriannuel comprises dans une autorisation de programme ou dans une autorisation d'engagement, le Maire peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'à son règlement, liquider et mandater les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre, égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'ouvrir, dès le 1^o janvier 2026, des crédits d'investissement sur le budget principal et sur l'ensemble des budgets annexes, dans la limite des crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL		
Ouverture de crédits	Budget total voté 2025	25%
Chapitre 21 Article 2116 Cimetières	21 000.00 €	5 250.00 €
Chapitre 21 Article 2121 Plantations arbres et arbustes	4 992.32 €	1 248.08 €
Chapitre 21 Article 2128 Autres agencements et aménagements	220 000.00 €	55 000.00 €
Chapitre 21 Article 21311 Constructions bâtiments administratifs	9 556.06 €	2 389.01 €
Chapitre 21 Article 21312 Constructions Bâtiments scolaires	138 388.00 €	34 597.00 €
Chapitre 21 Article 21318 Constructions Autres bâtiments publics	1 310 288.53 €	327 572.13 €
Chapitre 21 Article 21351 Installations générales, des bâtés publics	374 741.26 €	93 685.31 €
Chapitre 21 Article 2151 Réseaux de voirie	114 113.35	28 528.34
Chapitre 21 Article 2152 Installations de voirie	113 813.66 €	28 453.42 €
Chapitre 21 Article 2158 Autres installation, matériel et outillage incendie	22 159.45 €	5 539.86 €
Chapitre 21 Article 21828 Autres Matériels de transport	2 100.00 €	525.00 €

Chapitre 21 Article 21831 Matériel informatique scolaire	8 424.40 €	2 106.10 €
Chapitre 21 Article 21838 Autre matériel informatique	10 806.80 €	2 701.70 €
Chapitre 21 Article 21841 Matériel bureau et mobilier scolaire	9 295.20 €	2 323.80 €
Chapitre 21 Article 2185 Matériel de téléphonie	15 000.00 €	3 750.00 €
Chapitre 21 Article 2188 Autres immobilisations corporelles	280 004.04 €	70 001.01 €

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- ✓ ***APPROUVE l'ouverture des crédits anticipés dans les conditions exposées ci-dessus dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année 2025.***

Fait à Sébazac-Concourès, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Florence CAYLA

Le secrétaire de séance,
Brice BERTRAND





Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le **27 JAN. 2026**
Et publication ou notification le **27 JAN. 2026**
Date de mise en ligne sur internet le **28 JAN. 2026**

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Autorisation pour engager, liquider, mandater des dépenses
d'investissement avant le vote du budget principal 2026

.....
Date de décision: 26/01/2026

Date de réception de l'accusé 27/01/2026

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2026_1

Identifiant unique de l'acte : 012-211202643-20260126-2026_1-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .10

Finances locales

Divers

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 1 - DELIB AUTORISATION ENGAGER DEPENSES INVESTI.docx (99_DE-
012-211202643-20260127-2026_1-DE-1-1_1.pdf)

COMMUNE DE SEBAZAC-CONCOURS

Conseil municipal du 26 janvier 2026



Département de l'Aveyron
République française
Arrondissement de Rodez / Canton Rodez Nord
2 rue du Salès – 12740 SEBAZAC-CONCOURS
Tel. 05 65 74 90 42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil	
En exercice : 23	
Présents : 18	
Conseillers ayant donné procuration : 2	
Conseillers excusés : 2	
Conseillers absents : 1	
Votes pour : 20	
Vote contre : 0	
Abstention : 0	

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six janvier à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sébazac-Concourès, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Mme CAYLA Florence, Maire.

Conseillers présents : 18

ARNAL Fabienne, ARNAL Michel, AYGALENC Elisabeth, BANYIK Franck, BERTRAND Brice, BOUCHET Didier, CAYLA Florence, CHARIOT Pascale, FORESTIER Régis, JARRIGE Françoise, MAZARS Marie-Hélène, MAZARS Patrick, NAYRAC Bernard, PONS Franck, POURCEL Marie-Lou, RESSEGUIER Nathalie, RIVIERES Patrice, VILLEFRANQUE Nathalie.
Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers ayant donné procuration : 2

BLANQUET Carole à RESSEGUIER Nathalie
COSTECALDE Jérôme à ARNAL Michel

Conseillers excusés : 2

FLAMMARION Chantal, SIGUIER Agnès.

Conseiller absent : 1

PICASSO Alain

Secrétaire de séance :

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur BERTRAND Brice a été désigné secrétaire de séance.

2 / ACTUALISATION DE LA GRILLE DES TARIFS COMMUNAUX : CIMETIERE

RAPPORTEUR : Monsieur Régis FORESTIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 relatif aux compétences du Conseil municipal en matière de gestion du domaine communal,

Vu la délibération n°7 en date du 24/05/2023 fixant les tarifs actuels des concessions funéraires,

Vu la nécessité de mettre à jour lesdits tarifs en raison de l'évolution des charges liées à la gestion et à l'entretien du cimetière communal,

Vu l'avis favorable du bureau des Adjoints et Délégués réuni en amont du Conseil municipal,

Vu la volonté de la commune de proposer une tarification plus équitable, tenant compte des réalités économiques actuelles et de la typologie des concessions,

Considérant que les tarifs des concessions actuellement en vigueur ne permettent plus de couvrir de manière suffisante les coûts liés à l'entretien, la gestion et l'aménagement des équipements funéraires, notamment en raison de l'achat de cavurnes avec réceptacle polymère,

Considérant qu'il convient de réviser lesdits tarifs afin d'assurer une gestion pérenne du domaine funéraire communal,

Considérant qu'une proposition de nouvelle tarification a été élaborée dans le souci de garantir l'équilibre budgétaire tout en respectant les obligations de service public,

À la vue de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE la mise en place d'une nouvelle grille tarifaire pour les concessions du cimetière communal à compter du 1er février 2026, selon le tableau suivant :**

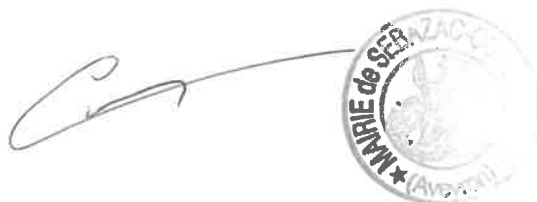
Type de concession et plaques	Durée	Tarifs
Concession plein terre – 6 m2	Trentenaire	65.00 € le m2
Concession pour caveaux – 6 m2	Trentenaire	65.00 € le m2
Cavurne Sébazac	Trentenaire	775 €
Cavurne Concourès – Onet l'Eglise	Trentenaire	400 €
Columbarium - Sébazac	Trentenaire	1 500 €
Plaque à sceller sur stèle – espace de dispersion		30 € (gravure à la charge et au choix de la famille)

- ✓ **DÉCIDE que ces tarifs seront appliqués à toutes les nouvelles concessions ou renouvellements effectués à compter du 01 février 2026,**
- ✓ **AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents à la présente délibération.**

Fait à Sébazac-Concourès, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Florence CAYLA

Le secrétaire de séance,
Brice BERTRAND



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Brice Bertrand, the secretary of the session.

Acte rendu exécutoire 27 JAN. 2026
Après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification le 27 JAN. 2026
Date de mise en ligne sur internet le 28 JAN. 2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Actualisation de la grille des tarifs communaux : cimetière

.....
Date de décision: 26/01/2026

Date de réception de l'accusé 27/01/2026

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2026_2

Identifiant unique de l'acte : 012-211202643-20260126-2026_2-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .4

Domaines de compétences par themes

Amenagement du territoire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 2 - CIMETIERE - ACTUALISATION DES TARIFS.docx (99_DE-012-
211202643-20260127-2026_2-DE-1-1_1.pdf)

COMMUNE DE SEBAZAC-CONCOURS

Conseil municipal du 26 janvier 2026



Département de l'Aveyron
République française
Arrondissement de Rodez / Canton Rodez Nord
2 rue du Salès – 12740 SEBAZAC-CONCOURS
Tel. 05 65 74 90 42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil	
En exercice : 23	
Présents : 18	
Conseillers ayant donné procuration : 2	
Conseillers excusés : 2	
Conseillers absents : 1	
Votes pour : 20	
Vote contre : 0	
Abstention : 0	

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six janvier à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sébazac-Concourès, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Mme CAYLA Florence, Maire.

Conseillers présents : 18

ARNAL Fabienne, ARNAL Michel, AYGALENC Elisabeth, BANYIK Franck, BERTRAND Brice, BOUCHET Didier, CAYLA Florence, CHARLOT Pascale, FORESTIER Régis, JARRIGE Françoise, MAZARS Marie-Hélène, MAZARS Patrick, NAYRAC Bernard, PONS Franck, POURCEL Marie-Lou, RESSEGUIER Nathalie, RIVIERES Patrice, VILLEFRANQUE Nathalie.
Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers ayant donné procuration : 2

BLANQUET Carole à RESSEGUIER Nathalie
COSTECALDE Jérôme à ARNAL Michel

Conseillers excusés : 2

FLAMMARION Chantal, SIGUIER Agnès.

Conseiller absent : 1

PICASSO Alain

Secrétaire de séance :

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur BERTRAND Brice a été désigné secrétaire de séance.

3 / REHABILITATION DE LA COUR DE L'ECOLE DE CONCOURS – PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT

RAPPORTEUR : Monsieur FORESTIER Régis

Monsieur FORESTIER Régis, adjoint aux finances, expose à l'assemblée que la collectivité envisage de procéder à la réhabilitation de la cour de l'école de Concourès.

Avec le soutien et la collaboration de la collectivité, l'équipe pédagogique de l'école de Concourès s'est concertée autour d'un projet « **Notre école, faisons-la ensemble : Améliorer le bien-être pour mieux se concentrer** » qui repose sur 2 axes : la santé et mieux se concentrer pour mieux apprendre en utilisant davantage les espaces extérieurs pour la récréation, la classe à l'extérieur...

L'ATSEM, les parents d'élèves, l'EPA, les associations (USEP, associations sportives locales ...), sont partie prenante de ce projet.

Actuellement, la cour de récréation est très petite et goudronnée. Or les enfants ont besoin de bouger. Les « grands » réclament plus d'espace pour les jeux de ballons.

LE PROGRAMME ENVISAGÉ

La santé : Mettre en jeu le corps dans les apprentissages quotidiens, réaliser plus d'activités à l'extérieur, développer la classe à l'extérieur,

Repenser les espaces : Mieux utiliser les structures autour de l'école, développer l'attention et la concentration des élèves, développer l'entraide et la coopération, favoriser l'autonomie des élèves,

Plusieurs axes seront développés pour atteindre ces objectifs :

- Inciter les élèves à bouger davantage durant les temps de récréation et d'apprentissage (récréations actives, pauses actives, affiliation à l'USEP, dispositif Classe bleue).
- Repenser les différents espaces extérieurs afin d'associer bien-être individuel et/ou collectif, activité physique et sécurité. La cour de récréation doit permettre de jouer, courir, discuter, se détendre, lire... par tous les temps.

L'idée est de **faire évoluer l'espace « jardin public »** situé devant l'école en véritable extension de la cour de récréation durant le temps scolaire : clôturer, mettre en place un préau et des zones de jeu...

LES AMÉNAGEMENTS ENVISAGÉS

Zones d'ombrages :

- Préau : installation d'une pergola bioclimatique qui permettra de se protéger du soleil l'été et de s'abriter dessous l'hiver,
- Préserver l'acacia dans la cour : y ajouter une assise basse tout autour,
- Plantation d'arbres dans le parc,
- Prévoir un bac à sable couvert.

Zones pour bouger :

- Terrain de jeux collectifs : balançoire et jeux sur ressort,
- Tracés au sol sur sol amortissant : jeux au sol type marelle, 1,2,3 soleil....,
- Piste pour vélos des élèves de maternelle (tracée au sol),
- Clôture de l'espace public.

Le coût prévisionnel de cet aménagement est de **140 854.29 € HT.**

Monsieur FORESTIER Régis précise que cette opération pourrait être aidée financièrement par :

- l'Etat,
- le Département,
- Rodez Agglomération

Le plan de financement prévisionnel de l'ensemble de cette opération serait le suivant :

**131 500.96 € HT de travaux + 9 353.33 € HT d'études =
140 854.29 € HT**

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT H.T.

MONTANT SUBVENTIONNABLE DU PROJET	MONTANT HT EN €	%	Date de la décision
ETAT	➤ 56 341.72	40.00	Non communiquée
CONSEIL DEPARTEMENTAL	➤ 42 389.71	30.10	Non communiquée
RODEZ AGGLO	➤ 13 952.00	9.90	
Part du porteur de projet	➤ 28 170.86	20.00	
TOTAL	140 854.29	100	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide :

- ✓ *D'adopter le projet de réhabilitation de la cour de l'école de Concourès,*
- ✓ *D'autoriser Madame le Maire à solliciter l'obtention des subventions détaillées ci-dessus auprès de chaque partenaire,*
- ✓ *D'habiliter Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,*
- ✓ *D'indiquer que la présente délibération sera transmise à la Préfète de l'Aveyron, à la Présidente de la Région, au Président du Conseil Départemental et au Président de Rodez Agglomération.*

Fait à Sébazac-Concourès, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Florence CAYLA

Le secrétaire de séance,
Brice BERTRAND



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 27 JAN. 2026
Et publication ou notification le 27 JAN. 2026
Date de mise en ligne sur internet le 28 JAN. 2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Réhabilitation de la cour de l'école de Concourès _ Plan de financement

.....

Date de décision: 26/01/2026

Date de réception de l'accusé 27/01/2026
de réception :

.....

Numéro de l'acte : 2026_3

Identifiant unique de l'acte : 012-211202643-20260126-2026_3-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .10

Finances locales

Divers

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 3 - PLAN PREV FINANCEMENT - COUR ECOLE CONCOURES.docx (99_DE-012-211202643-20260127-2026_3-DE-1-1_1.pdf)

COMMUNE DE SEBAZAC-CONCOURS

Conseil municipal du 26 janvier 2026



Département de l'Aveyron
République française
Arrondissement de Rodez / Canton Rodez Nord
2 rue du Salès – 12740 SEBAZAC-CONCOURS
Tel. 05 65 74 90 42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil	
En exercice : 23	
Présents : 18	
Conseillers ayant donné procuration : 2	
Conseillers excusés : 2	
Conseillers absents : 1	
Votes pour : 20	
Vote contre : 0	
Abstention : 0	

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six janvier à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sébazac-Concourès, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Mme CAYLA Florence, Maire.

Conseillers présents : 18

ARNAL Fabienne, ARNAL Michel, AYGALENC Elisabeth, BANYIK Franck, BERTRAND Brice, BOUCHET Didier, CAYLA Florence, CHARIOT Pascale, FORESTIER Régis, JARRIGE Françoise, MAZARS Marie-Hélène, MAZARS Patrick, NAYRAC Bernard, PONS Franck, POURCEL Marie-Lou, RESSEGUIER Nathalie, RIVIERES Patrice, VILLEFRANQUE Nathalie.
Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers ayant donné procuration : 2

BLANQUET Carole à RESSEGUIER Nathalie
COSTECALDE Jérôme à ARNAL Michel

Conseillers excusés : 2

FLAMMARION Chantal, SIGUIER Agnès.

Conseiller absent : 1

PICASSO Alain

Secrétaire de séance :

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur BERTRAND Brice a été désigné secrétaire de séance.

4 / REFECTION DE LA TOITURE DU GYMNASSE DE SEBAZAC EN VUE D'Y INSTALLER DES PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES EN AUTOCONSOMMATION – PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT

RAPPORTEUR : Monsieur FORESTIER Régis

Monsieur FORESTIER Régis, adjoint aux finances, rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de sa politique de développement des énergies renouvelables, le SIEDA a proposé fin 2023 à la collectivité d'étudier la faisabilité d'installer des systèmes d'autoconsommation collective et/ou individuelle par panneaux photovoltaïques sur le patrimoine bâti.

Compte tenu de l'étude d'opportunité réalisée par l'entreprise SDEL, du diagnostic sur la charpente du gymnase mandaté au bureau d'études CETEC et des résultats de l'APS/APD fournis par la société TECSOL, le bâtiment du gymnase situé dans l'Espace de la Doline à Sébazac a été retenu pour la réalisation des installations photovoltaïques.

Cependant, il est constaté que le toit du gymnase datant de 1990 présente de nombreuses fuites et le bardage se désagrège en grande partie. Il est donc opportun de prévoir sa réfection en intégrant des travaux d'amélioration thermique et phonique. Pour ce faire, une étude de faisabilité pour le remplacement de la couverture afin de recevoir des panneaux photovoltaïques a été confiée au bureau d'études CETEC.

En concertation avec la société TECSOL (maître d'œuvre de la pose des panneaux photovoltaïques) et le bureau d'études CETEC, le futur complexe de toiture permettant de recevoir les complexes d'étanchéité et les supports de panneaux photovoltaïques ainsi que d'atteindre les performances thermiques et acoustiques sera composé du produit Globalroof CN 116PRec :

- 1 – Support bac acier perforé Hacierco 4.222.56PP (ép. 0,75mm)
- 2 – 1^{ère} couche d'isolation laine de roche Smartroof C (ép. 80mm, R=2,1m².K/W)
- 3 – Pare vapeur
- 4 – 2^{ème} couche d'isolation mousse polyuréthane Powerdeck+ (ép. 160mm, R=7,25m².K/W)
- 5 – 1^{ère} couche d'étanchéité Soprafix HP
- 6 - 2^{ème} couche d'étanchéité Sopralene Flam 180 Alu
- 7 - Profilé Roof Solar Bitume en support des modules des PV

Les travaux se décomposeront en lot Charpente (renforcement de la charpente métallique), lot Couverture (reprise des acrotères, pose du nouveau complexe de toiture, pose des plots, lanterneaux, garde-corps), lot Peinture (ossature métallique) et remplacement du Bardage extérieur par un bac acier.

De plus, une étude thermique a été réalisée par le bureau d'études CETEC portant sur les travaux de toiture, de bardage bois en partie haute, remplacement des éclairages en tubes fluorescents de la salle de danse et de la pose d'une installation de panneaux photovoltaïques. Ces travaux envisagés permettent d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES de 46% et un gain énergétique de 48%.

Le coût prévisionnel de cet aménagement est de **517 890.00 € HT.**

Monsieur FORESTIER Régis précise que cette opération pourrait être aidée financièrement par :

- l'Etat,
- la Région
- le Département,

Le plan de financement prévisionnel de l'ensemble de cette opération serait le suivant :

$$\begin{aligned} & \mathbf{517\ 890\ €\ HT\ de\ travaux\ +\ 71\ 600\ €\ HT\ d'études/Maitrise\ d'œuvre\ =} \\ & \mathbf{589\ 490.00\ €\ HT} \end{aligned}$$

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT H.T.

MONTANT SUBVENTIONNABLE DU PROJET	MONTANT HT EN €	%	Date de la décision
ETAT	➤ 235 796.00	40.00	Non communiquée
CONSEIL REGIONAL	➤ 117 898.00	20.00	Non communiquée
CONSEIL DEPARTEMENTAL	➤ 117 898.00	20.00	Non communiquée
Part du porteur de projet	➤ 117 898.00	20.00	
TOTAL	589 490.00	100.00	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide :

- ✓ *D'adopter le projet de réfection de la toiture du gymnase de Sébazac,*
- ✓ *D'autoriser Madame le Maire à solliciter l'obtention des subventions détaillées ci-dessus auprès de chaque partenaire,*

- ✓ *D'habiliter Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,*
- ✓ *D'indiquer que la présente délibération sera transmise à la Préfète de l'Aveyron, à la Présidente de la Région et au Président du Conseil Départemental.*

Fait à Sébazac-Concourès, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Florence CAYLA

Le secrétaire de séance,
Brice BERTRAND



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 27 JAN. 2026
Et publication ou notification le 27 JAN. 2026
Date de mise en ligne sur internet le 28 JAN. 2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Réfection de la toiture du gymnase de Sébazac en vue d'y installer des

Objet de l'acte : panneaux solaires photovoltaïques en autoconsommation - Plan
prévisionnel de financement

.....
Date de décision: 26/01/2026

Date de réception de l'accusé 27/01/2026
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2026_4

Identifiant unique de l'acte : 012-211202643-20260126-2026_4-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .10

Finances locales

Divers

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 4 - PLAN PREV FINANCEMENT - REFECTION TOITURE GYMNASSE.docx (
99_DE-012-211202643-20260127-2026_4-DE-1-1_1.pdf)

COMMUNE DE SEBAZAC-CONCOURS

Conseil municipal du 26 janvier 2026



Département de l'Aveyron
République française
Arrondissement de Rodez / Canton Rodez Nord
2 rue du Salès – 12740 SEBAZAC-CONCOURS
Tel. 05 65 74 90 42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil	
En exercice : 23	
Présents : 18	
Conseillers ayant donné procuration : 2	
Conseillers excusés : 2	
Conseillers absents : 1	
Votes pour : 20	
Vote contre : 0	
Abstention : 0	

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six janvier à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sébazac-Concourès, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Mme CAYLA Florence, Maire.

Conseillers présents : 18

ARNAL Fabienne, ARNAL Michel, AYGALENC Elisabeth, BANYIK Franck, BERTRAND Brice, BOUCHET Didier, CAYLA Florence, CHARIOT Pascale, FORESTIER Régis, JARRIGE Françoise, MAZARS Marie-Hélène, MAZARS Patrick, NAYRAC Bernard, PONS Franck, POURCEL Marie-Lou, RESSEGUIER Nathalie, RIVIERES Patrice, VILLEFRANQUE Nathalie.
Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers ayant donné procuration : 2

BLANQUET Carole à RESSEGUIER Nathalie
COSTECALDE Jérôme à ARNAL Michel

Conseillers excusés : 2

FLAMMARION Chantal, SIGUIER Agnès.

Conseiller absent : 1

PICASSO Alain

Secrétaire de séance :

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur BERTRAND Brice a été désigné secrétaire de séance.

5 / VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF "Enfance et Jeunesse de Sébazac-Concourès" – ANNEE 2026

RAPPORTEUR : Monsieur FORESTIER Régis

Monsieur FORESTIER Régis, adjoint aux finances, précise à l'assemblée, que depuis la mise en place de l'EPA « Enfance et Jeunesse de Sébazac-Concourès » le 01/01/2015, cette structure bénéficie d'une subvention de fonctionnement de la part de la commune de Sébazac-Concourès.

Afin d'assurer l'équilibre du budget prévisionnel de l'EPA pour l'année 2026 une subvention de fonctionnement d'un montant de 142 000 € devra être prévue par la collectivité. Cependant, la somme versée pourra être inférieure à ce montant si la situation financière de l'EPA le permet.

Cette somme serait détaillée ainsi :

- Acompte de 50 000.00 € versé en janvier 2026 pour pallier le manque de trésorerie,
- Acompte de 60 000.00 € à verser courant 2026 en fonction des besoins en trésorerie,
- Le solde de 32 000.00 € maximum sera versé en fin d'année 2026 et ajusté en fonction de l'évolution du budget.

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- ✓ ***Approuve le versement des sommes ci-dessus à l'EPA et précise que cette somme pourra être ajustée en fonction de l'évolution du budget,***
- ✓ ***Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, article 657381 du BP 2026.***

Fait à Sébazac-Concourès, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Florence CAYLA

Le secrétaire de séance,
Brice BERTRAND



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le **27 JAN. 2026**
Et publication ou notification le **27 JAN. 2026**
Date de mise en ligne sur internet le **28 JAN. 2026**

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Versement de la subvention de fonctionnement à l'Etablissement Public
Administratif "Enfance et Jeunesse de Sébazac-Concourès"

.....
Date de décision: 26/01/2026

Date de réception de l'accusé 27/01/2026

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2026_5

Identifiant unique de l'acte : 012-211202643-20260126-2026_5-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 5 - EPA 2026 SUBVENTION COMMUNALE.docx (99_DE-012-211202643-
20260127-2026_5-DE-1-1_1.pdf)

COMMUNE DE SEBAZAC-CONCOURS

Conseil municipal du 26 janvier 2026



Département de l'Aveyron
République française
Arrondissement de Rodez / Canton Rodez Nord
2 rue du Salès – 12740 SEBAZAC-CONCOURS
Tel. 05 65 74 90 42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil	
En exercice : 23	
Présents : 18	
Conseillers ayant donné procuration : 2	
Conseillers excusés : 2	
Conseillers absents : 1	
Votes pour : 20	
Vote contre : 0	
Abstention : 0	

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six janvier à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sébazac-Concourès, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Mme CAYLA Florence, Maire.

Conseillers présents : 18

ARNAL Fabienne, ARNAL Michel, AYGALENC Elisabeth, BANYIK Franck, BERTRAND Brice, BOUCHET Didier, CAYLA Florence, CHARIOT Pascale, FORESTIER Régis, JARRIGE Françoise, MAZARS Marie-Hélène, MAZARS Patrick, NAYRAC Bernard, PONS Franck, POURCEL Marie-Lou, RESSEGUIER Nathalie, RIVIERES Patrice, VILLEFRANQUE Nathalie.
Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers ayant donné procuration : 2

BLANQUET Carole à RESSEGUIER Nathalie
COSTECALDE Jérôme à ARNAL Michel

Conseillers excusés : 2

FLAMMARION Chantal, SIGUIER Agnès.

Conseiller absent : 1

PICASSO Alain

Secrétaire de séance :

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur BERTRAND Brice a été désigné secrétaire de séance.

6 / SEBAZAC – RUE DU CROS - CESSON DE DELAISSES ROUTIERS A LA SUITE D'UNE REGULARISATION DE VOIRIE A CAMMAS VALERIE ET GARROUSTE FREDDY

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard NAYRAC

Vu la demande d'acquisition formulée par Madame CAMMAS Valérie et Monsieur GARROUSTE Freddy riverains de la rue du Cros à Sébazac,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1,

Considérant que cette emprise foncière constitue un délaissé routier de la voie,

Considérant que la cession de cette parcelle ne nuit pas à l'accès ou à la desserte des riverains et que la parcelle ne présente plus d'intérêt pour la commune qui n'aura plus besoin d'assurer son entretien,

Vu l'avis des Domaines en date du 18/11/2025 précisant que la valeur vénale du bien proposée de 10€ est acceptable et peut être retenue (soit 0.18€/m2), assortie d'une marge d'appréciation de 10%,

Considérant que Monsieur COUECOU n'a pas souhaité exercer son droit de priorité, laissant ainsi expirer le délai d'un mois à compter de la proposition d'acquisition transmise le 07/11/2025,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- ✓ **CONSTATE** le déclassement de fait,
- ✓ **APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée comme suit :

Commune	Section	N°	Surface	Prix Et conditions	Acquéreur
SEBAZAC-CONCOURS	A	3602	54 m2	10 €	CAMMAS Valérie GARROUSTE Freddy

- ✓ **PRECISE :**
 - *Qu'un acte en la forme administrative sera établi conformément à l'article L 1311-13 CGCT avec l'assistance d'Aveyron ingénierie,*
 - *Que tous les frais engagés par la commune pour l'établissement de cet acte seront à la charge de l'acquéreur, notamment les frais de géomètre, de rédaction d'acte et de publication auprès du Service de la Publicité Foncière.*
- ✓ **AUTORISE :**
 - *Le 1^{er} adjoint à signer l'acte correspondant en tant que représentant de la commune étant précisé que le Maire recevra et authentifiera l'acte,*
 - *Le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.*

Fait à Sébazac-Concourès, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Florence CAYLA

Le secrétaire de séance,
Brice BERTRAND



Acte rendu exécutoire 27 JAN. 2026
Après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification le 27 JAN. 2026
Date de mise en ligne sur internet le 28 JAN. 2026

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON
COMMUNE DE SÉBAZAC-CONCOURÈS

Cession du Domaine Public

PLAN DE DIVISION

Échelle : 1/200

Réseau TERIA
Système de coordonnées RGF93 CC44 (Classe 2)
Unité de cotation exprimée en mètres

Dessiné le : 27 mars 2025
Mis à jour le : 16 octobre 2025 - DA n°927 J
Référence : 09126-2025 MSJ

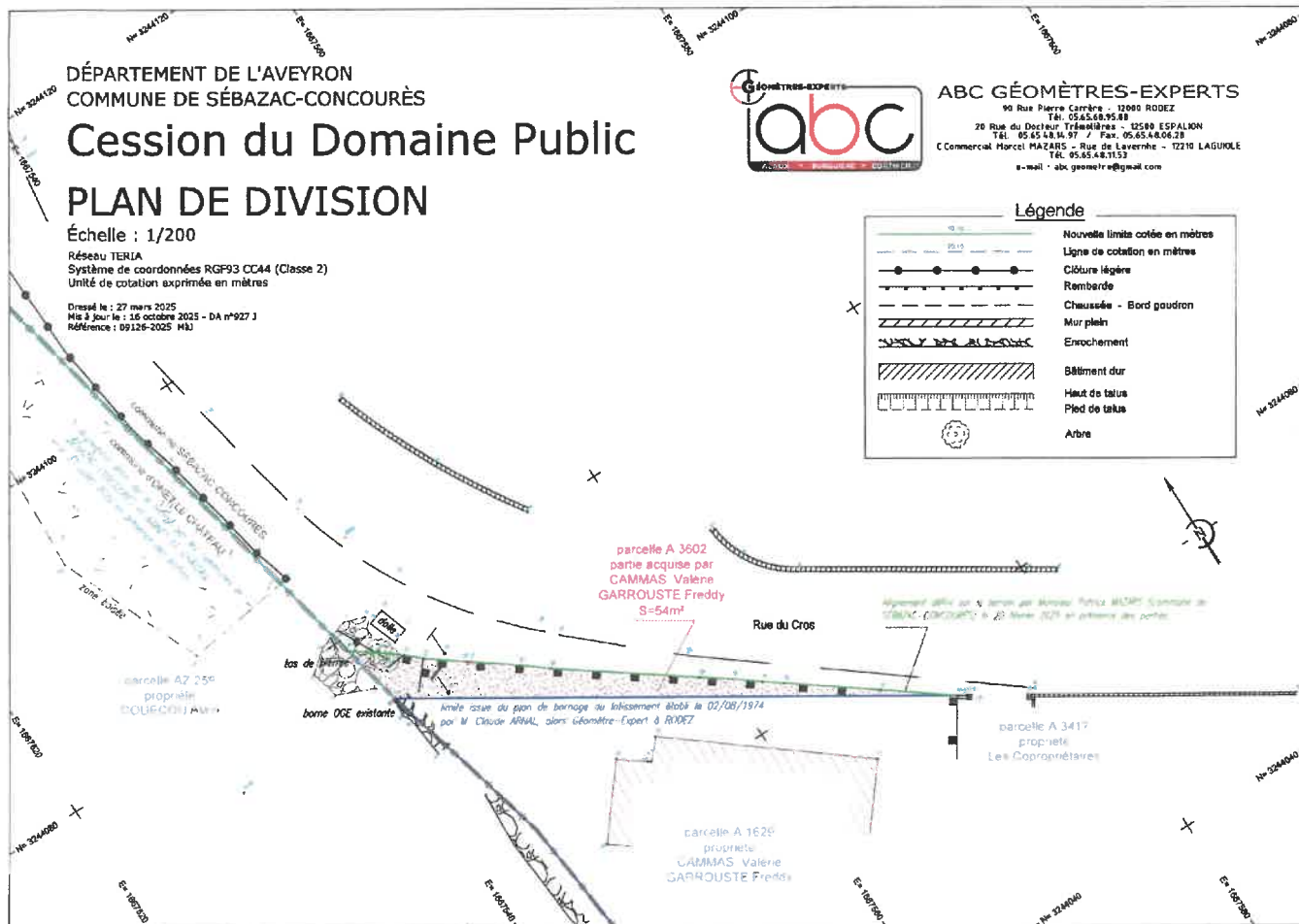


ABC GÉOMÈTRES-EXPERTS

90 Rue Pierre Carrère - 12000 RODEZ
Tél. 05.65.48.95.88
20 Rue du Docteur Trémoulin - 12500 ESPALION
Tél. 05.65.48.14.97 / Fax. 05.65.48.06.28
C Commercial Marcel MAZARS - Rue de Laverne - 12210 LAGUOLE
Tél. 05.65.48.15.53
e-mail : abc.gesmetre@gmail.com

Légende

	Nouvelle limite cotée en mètres
	Ligne de cotation en mètres
	Clôture légère
	Road
	Chaussée - Bord goudron
	Mur plein
	Enrochement
	Bâtiment dur
	Haut de talus
	Pied de talus
	Arbre



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Sébazac - Rue du Cros - Cession de délaissés routiers à la suite d'une
régularisation de voirie

.....
Date de décision: 26/01/2026

Date de réception de l'accusé 27/01/2026

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2026_6

Identifiant unique de l'acte : 012-211202643-20260126-2026_6-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .5 .9

Domaine et patrimoine

Autres actes de gestion du domaine public

Autres

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 6 - RUE DU CROS- CESSION DELAISSES ROUTIER - CAMMAS

GARROUSTE.docx (99_DE-012-211202643-20260127-2026_6-DE-1-
1_1.pdf)

COMMUNE DE SEBAZAC-CONCOURS

Conseil municipal du 26 janvier 2026



Département de l'Aveyron
République française
Arrondissement de Rodez / Canton Rodez Nord
2 rue du Salès – 12740 SEBAZAC-CONCOURS
Tel. 05 65 74 90 42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil	
En exercice : 23	
Présents : 18	
Conseillers ayant donné procuration : 2	
Conseillers excusés : 2	
Conseillers absents : 1	
Votes pour : 20	
Vote contre : 0	
Abstention : 0	

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six janvier à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sébazac-Concourès, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Mme CAYLA Florence, Maire.

Conseillers présents : 18

ARNAL Fabienne, ARNAL Michel, AYGALENC Elisabeth, BANYIK Franck, BERTRAND Brice, BOUCHET Didier, CAYLA Florence, CHARIOT Pascale, FORESTIER Régis, JARRIGE Françoise, MAZARS Marie-Hélène, MAZARS Patrick, NAYRAC Bernard, PONS Franck, POURCEL Marie-Lou, RESSEGUIER Nathalie, RIVIERES Patrice, VILLEFRANQUE Nathalie.
Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers ayant donné procuration : 2

BLANQUET Carole à RESSEGUIER Nathalie
COSTECALDE Jérôme à ARNAL Michel

Conseillers excusés : 2

FLAMMARION Chantal, SIGUIER Agnès.

Conseiller absent : 1

PICASSO Alain

Secrétaire de séance :

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur BERTRAND Brice a été désigné secrétaire de séance.

7 / LA MENUISERIE – AJOUT DE NUMEROS A L'ADRESSAGE DES BATIMENTS

RAPPORTEUR : Madame Florence CAYLA

RAPPEL

Le décret du 11 août 2022 relatif à la « mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions » a modifié la gestion de l'adressage légal pour les communes françaises. Les communes de plus de 2 000 habitants avaient jusqu'au 1^{er} janvier 2024 pour transmettre leur Base Adresse Locale (BAL), fichier contenant tous les noms de voies et numéros de locaux de la commune.

EXPOSE

Mme Florence CAYLA, maire, rappelle à l'assemblée que par délibération du 24/03/2025, le conseil municipal a approuvé la dénomination « La Menuiserie » pour les 6 bâtiments du lotissement Cœur Sébazac. Il a été validé les noms suivants :

- Résidence Le Noyer (Bâtiment A du permis de construire)
- Résidence Le Châtaignier (Bâtiment B du permis de construire)
- Résidence Le Chêne (Résidence sénior : bât. C et D du permis de construire)
- Résidence L'Erable (Bâtiment E du permis de construire)
- Résidence Le Frêne (Bâtiment F du permis de construire)
- Résidence Le Hêtre (Bâtiment G du permis de construire)

Conformément au décret issu de la loi 3DS, les habitations doivent obligatoirement disposer d'un numéro et d'un nom de voie.

Le Conseil Municipal étant compétant pour dénommer les voies de la commune et d'attribuer les numéros de voirie, il est proposé d'attribuer les numéros suivants :

- 1 La Menuiserie - Résidence Le Noyer 12740 SEBAZAC-CONCOURES
- 3 La Menuiserie - Résidence Le Châtaignier 12740 SEBAZAC-CONCOURES
- 5 La Menuiserie - Résidence Le Chêne 12740 SEBAZAC-CONCOURES
- 2 La Menuiserie - Résidence Le Hêtre 12740 SEBAZAC-CONCOURES
- 4 La Menuiserie - Résidence Le Frêne 12740 SEBAZAC-CONCOURES
- 6 La Menuiserie - Résidence L'Erable 12740 SEBAZAC-CONCOURES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

VU l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales, DECIDE :

✓ *D'approuver les dénominations et les numérotations suivantes pour « la Menuiserie » :*

- *1 La Menuiserie - Résidence Le Noyer 12740 SEBAZAC-CONCOURES*
- *3 La Menuiserie - Résidence Le Châtaignier 12740 SEBAZAC-CONCOURES*
- *5 La Menuiserie - Résidence Le Chêne 12740 SEBAZAC-CONCOURES*
- *2 La Menuiserie - Résidence Le Hêtre 12740 SEBAZAC-CONCOURES*
- *4 La Menuiserie - Résidence Le Frêne 12740 SEBAZAC-CONCOURES*
- *6 La Menuiserie - Résidence L'Erable 12740 SEBAZAC-CONCOURES*

✓ *D'approuver la numérotation selon le tableau ci-dessous et le plan ci-joint.*

<i>Code INSEE commune</i>	<i>Libellé commune</i>	<i>Référence cadastrale</i>	<i>Numéro de voirie</i>	<i>Indice de répétition (A, bis, ter...)</i>	<i>La nature de la voie</i>	<i>Le libellé de la voie</i>
12264	SEBAZAC-CONCOURES	A 3451 – 3450 3445...	1			<i>La Menuiserie – Résidence Le Noyer</i>
12264	SEBAZAC-CONCOURES	A 3451 – 3450 3445...	3			<i>La Menuiserie – Résidence Le Châtaignier</i>
12264	SEBAZAC-CONCOURES	A 3451 – 3450 3445...	5			<i>La Menuiserie – Résidence Le Chêne</i>
12264	SEBAZAC-CONCOURES	A 3451 – 3450 3445...	2			<i>La Menuiserie – Résidence Le Hêtre</i>
12264	SEBAZAC-CONCOURES	A 3451 – 3450 3445...	4			<i>La Menuiserie – Résidence Le Frêne</i>
12264	SEBAZAC-CONCOURES	A 3451 – 3450 3445...	6			<i>La Menuiserie – Résidence L'Erable</i>

Fait à Sébazac-Concourès, les jours, mois et an susdits.

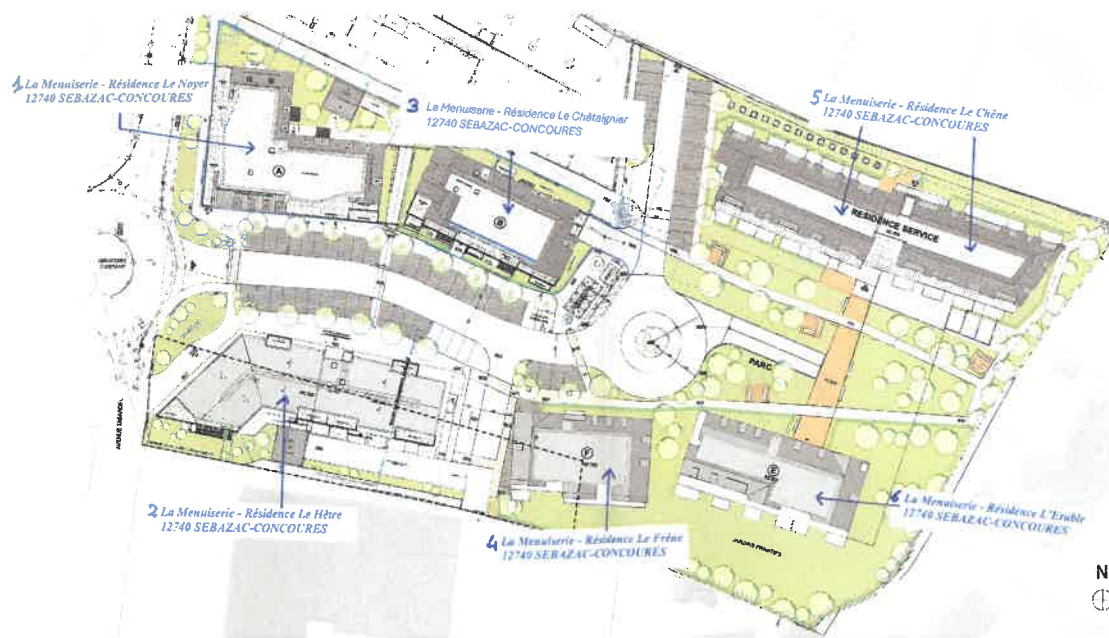
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Florence CAYLA



Le secrétaire de séance,
Brice BERTRAND



Acte rendu exécutoire	27 JAN. 2026
Après dépôt en Préfecture le	27 JAN. 2026
Et publication ou notification le	
Date de mise en ligne sur internet le	28 JAN. 2026



PLAN MASSE GÉNÉRAL

Ech: 1/500'

H B M

MAÎTRE D'OUVRAGE
SCCV
COEUR SÉBAZAC

COEUR SÉBAZAC
RÉSIDENCE SERVICE

12750 SÉBAZAC-CONCOURS

ARCHITECTES

PC
22.11.2024

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : la Menuiserie - Ajout de numéros à l'adressage des bâtiments

.....

Date de décision: 26/01/2026

Date de réception de l'accusé 27/01/2026

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 2026_7

Identifiant unique de l'acte : 012-211202643-20260126-2026_7-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .6 .3

Domaine et patrimoine

Autres actes de gestion du domaine privé

autre

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 7 - QUARTIER LA MENUISERIE - AJOUT NUMEROS.docx (99_DE-012-211202643-20260127-2026_7-DE-1-1_1.pdf)

COMMUNE DE SEBAZAC-CONCOURS

Conseil municipal du 26 janvier 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Département de l'Aveyron
République française
Arrondissement de Rodez / Canton Rodez Nord
2 rue du Salès – 12740 SEBAZAC-CONCOURS
Tel. 05 65 74 90 42

Membres du Conseil
En exercice : 23
Présents : 18
Conseillers ayant donné procuration : 2
Conseillers excusés : 2
Conseillers absents : 1

Votes pour : 20
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six janvier à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sébazac-Concourès, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Mme CAYLA Florence, Maire.

Conseillers présents : 18

ARNAL Fabienne, ARNAL Michel, AYGALENC Elisabeth, BANYIK Franck, BERTRAND Brice, BOUCHET Didier, CAYLA Florence, CHARLOT Pascale, FORESTIER Régis, JARRIGE Françoise, MAZARS Marie-Hélène, MAZARS Patrick, NAYRAC Bernard, PONS Franck, POURCEL Marie-Lou, RESSEGUIER Nathalie, RIVIERES Patrice, VILLEFRANQUE Nathalie.
Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers ayant donné procuration : 2

BLANQUET Carole à RESSEGUIER Nathalie
COSTECALDE Jérôme à ARNAL Michel

Conseillers excusés : 2

FLAMMARION Chantal, SIGUIER Agnès.

Conseiller absent : 1

PICASSO Alain

Secrétaire de séance :

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur BERTRAND Brice a été désigné secrétaire de séance.

8 / RODEZ AGGLOMERATION – RAPPORT 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

RAPPORTEUR : Monsieur Didier BOUCHET

Monsieur Didier BOUCHET, conseiller communautaire, expose que conformément à l'article D.2224-3 du CGCT, le rapport du président de l'établissement public de coopération intercommunale sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets doit être présenté chaque année aux assemblées délibérantes dudit EPCI.

Ce document, relatif à l'année 2024, retrace les indicateurs techniques, environnementaux, sociaux et financiers. Il est consultable auprès des services administratifs de la mairie ou sur le site internet de Rodez agglomération, www.rodezagglo.fr, accès « DECHETS », cliquer « COLLECTE/TRI », puis « JE COLLECTE LES DECHETS MENAGERS », puis en fond de page « CONSULTER LES

Cette communication entendue, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ *Prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2024.*

Fait à Sébazac-Concourès, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
CAYLA Florence

Le secrétaire de séance,
BERTRAND Brice



Acte rendu exécutoire 27 JAN. 2026
Après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification le 27 JAN. 2026
Date de mise en ligne sur internet le 28 JAN. 2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Rodez Agglomération - Rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

.....

Date de décision: 26/01/2026

Date de réception de l'accusé 27/01/2026

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 2026_8

Identifiant unique de l'acte : 012-211202643-20260126-2026_8-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8 .3

Domaines de competences par themes

Environnement

déchets

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 8 - RA - Rapport 2024 DECHETS.docx (99_DE-012-211202643-20260127-2026_8-DE-1-1_1.pdf)

